

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 19 JUIN 2018

OBJET

N° 33/2018

Adhésion au service de
médecine professionnelle
et préventive du Centre
de Gestion de la fonction
publique territoriale de
l'Ardèche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Christian ALIBERT, par délégation du Président M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37
Qui ont pris part au vote : 40 (2 pouvoirs)
Date de convocation du Comité : 5 juin 2018

Présents votants : MM. Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (pouvoir Thierry DUFOUR), Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Éric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles BRUN, Gérard BRUN (suppléant Gilles LEBRE), Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Olivier AMRANE, Thierry DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Michel REYNAUD, Gilles LEBRE (suppléant Gérard BRUN), Michel BRET, Jean PLATON et Fabrice CHIROUZE.

Secrétaire de séance : M. Gérard GLORIEUX.

Le Rapporteur : Monsieur Michel CIMAZ, Vice-Président, expose.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche a communiqué au syndicat une proposition d'adhésion à son service de médecine professionnelle et préventive créé en application des articles 108-1 et 108-2 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ce service a pu être créé car le Centre de Gestion de la Drôme met à disposition du Centre de Gestion de l'Ardèche son service de médecine professionnelle et préventive en application de l'article 14 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le coût en a été fixé pour les collectivités affiliées, à 62 € par agent pour l'année 2018 (indexé pour les années suivantes sur l'augmentation des traitements de la fonction publique) auxquels il conviendra d'ajouter des frais de gestion fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ardèche sur la base du nombre d'agents désignés au 1^{er} janvier de l'année civile, quel que soit le nombre de visites.

Il s'agit d'une convention de 3 ans à signer ultérieurement si la collectivité décide d'adhérer qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

Au-delà de ce terme, elle sera renouvelée tacitement par période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties contractantes selon un préavis de trois mois avant la date anniversaire.

OBJET

N° 33/2018

**Adhésion au service de
médecine professionnelle
et préventive du Centre
de Gestion de la fonction
publique territoriale de
l'Ardèche.**

DÉLIBÉRATION :

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85.603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Article 1 : décide d'accepter la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour une mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 selon les modalités et conditions financières décrites ci-dessus.

Article 2 : autorise le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant ainsi que tout acte y afférent.

Article 3 : donne au Président la délégation pour résilier le contrat en cours concernant la médecine professionnelle et préventive des agents de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

22 JUIN 2018